

MAIRIE DE PUYGROS

Chef-lieu

73190 PUYGROS

TEL : 04 79 84 70 65

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 09 MARS 2020****Nombre de conseillers**

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9+1

Absents : 2

Date de la convocation

02/03/2020

Date d'affichage

10/03/2020

Exécutoire

10/03/2020

L'an deux mil vingt et le neuf du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc MEUNIER.

Présents : BELLEMIN Franck - CHALAND Claudine - DARTIS Nicolas - GACHET Anthony - MEUNIER Luc - PROVENT Marlène - REGOTTAZ Françoise - SCROFANI François - VACHET Patrick

Absents : TORRES Rémi - CAILLE Anthony

Pouvoirs : TORRES Rémi donne pouvoir à MEUNIER Luc

Secrétaire de séance : GACHET Anthony

Ouverture de séance : 20H00.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si une délibération peut être ajoutée à l'ordre du jour. L'assemblée est d'accord pour intégrer la délibération à la fin de l'ordre du jour.

2020/01 : Approbation du compte de gestion 2019.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion dans les délais prévus par la loi. Il rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, M. le Maire propose l'approbation du compte de gestion 2019 au conseil municipal.

En conséquence, et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2020/02 : Approbation du compte administratif de l'exercice 2019 budget communal

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal les résultats financiers du compte administratif 2019.

Monsieur Le Maire est invité à sortir et sous la présidence de Madame Claudine CHALAND, 1^{ère} adjointe au Maire, le conseil municipal examine le compte administratif du budget communal 2019.

En conséquence, hors de la présence de Monsieur le Maire et après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019 de la commune arrêté comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL 2019

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011	Charges à caractère général	98 532,01	
012	Charges de personnel	116 584,64	
014	Atténuation de produits	2 893,00	
65	Autres charges de gestion courante	30 817,81	
66	Charges financières	6 929,89	
67	Charges exceptionnelles	38 157,18	
68	Dotations aux amortissements et provisions	2 291,82	
023	Virement à la section investissement	0,00	
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	
REALISATION EXERCICE (mandats et titres) DEPENSES FONCTIONNEMENT		296 206,35	
013	Atténuation de charges	51,16	
70	Produits des services	28 208,96	
73	Impôts et taxes	131 321,31	
74	Dotations et participations	164 740,43	
75	Autres produits gestion courantes	3 391,87	
76	Produits financiers	0,00	
77	Produits exceptionnels	50 775,24	
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	
REALISATION EXERCICE (mandats et titres) RECETTES FONCTIONNEMENT		378 488,97	
002	DEFICITE DE FONCTIONNEMENT REPORTE (Report de l'exercice 2018)	0,00	
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (Report de l'exercice 2018)	69 212,20	
RESULTAT CUMULE DEPENSES FONCTIONNEMENT		296 206,35	
RESULTAT CUMULE RECETTES FONCTIONNEMENT		447 701,17	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPARTIR		151 494,82	

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20	Immobilisations corporelles (sauf 204)	216,00	
204	Subventions d'équipement versées	56 311,17	
21	Immobilisations corporelles	249 166,96	
23	Immobilisation en cours	0,00	
10	Dotation, fonds divers et réserves	0,00	
13	Subventions d'investissements	0,00	
16	Remboursement d'emprunts	16 666,68	
19	Différences sur réalisations d'immobilisations	30 670,78	
4581	Dépenses (à subdiviser par mandat)	0,00	
20	Immobilisations corporelles (sauf 204)	216,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	
21	Immobilisations corporelles	36 670,78	
28,00	Amortissements des immobilisations	2 291,82	
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	8 431,33	
1068	Dotations, fond divers et réserves	0,00	
13	Subventions d'investissements	19 535,13	
16	Remboursement d'emprunts	0,00	
45...	Opérations pour compte de tiers	215 789,34	

45	Total des opérations pour compte de tiers	19 535,13
	REALISATION EXERCICE (mandats et titres) DEPENSES INVESTISSEMENT	372 566,72

041	Opération patrimoniales	0,00
	REALISATION EXERCICE (mandats et titres) RECETTES INVESTISSEMENT	282 934,40

001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTER (Report de l'exercice 2017)	0,00
------------	---	------

001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTER (Report de l'exercice 2017)	132 868,21
------------	--	------------

	RESTE A REALISER 2018 A REPORTER AU BUDGET 2019	0,00
--	--	------

	RESTE A REALISER 2018 A REPORTER AU BUDGET 2019	0,00
--	--	------

	TOTAL DEPENSES (Réalisations + reports)	372 566,72
--	--	------------

	TOTAL RECETTES (Réalisations + reports)	415 802,61
--	--	------------

	TOTAL	668 773,07
--	--------------	-------------------

	TOTAL	863 503,78
--	--------------	-------------------

2020/03 : Affectation du résultat de l'exercice 2019 budget communal

Le Conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif 2019, constate que celui-ci fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 151 494.82 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 82 282.62 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		69 212.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)		151 494.82 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		43 235.89 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		0 €
Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	151 494.82 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002		151 494.82 €
DEFICIT REPORTE D 002		0.00 €

2020/04 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les taux de l'année 2019, ci-dessous indiqués :

- Taxe d'habitation : 12.15 %
- Taxe foncière bâti : 21.26 %
- Taxe foncière non bâti : 88.36%

Compte tenu des hausses générales des taxes, Monsieur le Maire propose de maintenir ces taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de maintenir les taux suivants pour l'année 2020 :

- Taxe d'habitation : 12.15 %
- Taxe foncière bâti : 21.26 %
- Taxe foncière non bâti : 88.36%

Ces recettes seront inscrites au Budget Primitif 2020.

2020/05 : Vote du budget primitif 2020.

Monsieur le Maire expose le contenu du budget 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

BUDGET PRIMITIF GENERAL 2020

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES			
011	Charges à caractère général	226 765,00	70 Produits des services	23 800,00	
012	Charges de personnel	129 500,00	73	Impôts et taxes	123 880,18
014	Atténuation de produits	3 000,00	74	Dotations et participations	119 595,00
22	Dépenses imprévues fonctionnement	30 000,00	75	Autres produits gestion courantes	1 206,00
042	Opération d'ordres entre sections	6 048,00	76	Produits financiers	0,00
65	Autres charges de gestion courante	33 556,00	77	Produits exceptionnels	37 115,00
66	Charges financières	7 900,00			
67	Charges exceptionnelles	4 000,00			
	REALISATION EXERCICE (mandats et titres) DEPENSES FONCTIONNEMENT	440 769,00		REALISATION EXERCICE (mandats et titres) RECETTES FONCTIONNEMENT	305 596,18
002	DEFICITE DE FONCTIONNEMENT REPORTE (Report de l'exercice 2019)	0,00	002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (Report de l'exercice 2019)	151 494,82
023	Virement à la section investissements 2019	16 322,00			
	RESULTAT CUMULE DEPENSES FONCTIONNEMENT	457 091,00		RESULTAT CUMULE RECETTES FONCTIONNEMENT	457 091,00

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		
20	Immobilisations corporelles (sauf 204)	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	165 475,00
23	Immobilisation en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissements	0,00
16	Remboursement d'emprunts	16 853,00
4581	Dépenses (à subdiviser par mandat)	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00
041	Opération patrimoniales	0,00
	REALISATION EXERCICE (mandats et titres) DEPENSES INVESTISSEMENT	192 328,00

001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTER (Report de l'exercice 2019)	0,00
------------	---	------

	TOTAL DEPENSES (Réalisations + reports)	192 328,00
--	--	------------

	TOTAL	649 419,00
--	--------------	-------------------

RECETTES		
20	Immobilisations corporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	58 750,11
1068	Dotations, fond divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissements	67 972,00
16	Remboursement d'emprunts	0,00
4582	Dépenses (à subdiviser par mandat)	0,00
021	Virement de l'excédent de fonctionnement 2019	16 322,00
040	Opérations d'ordre entre sections	6 048,00
041	Opération patrimoniales	0,00
	REALISATION EXERCICE (mandats et titres) RECETTES INVESTISSEMENT	149 092,11

001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTER (Report de l'exercice 2019)	43 235,89
------------	---	-----------

	TOTAL RECETTES (Réalisations + reports)	192 328,00
--	--	------------

	TOTAL	649 419,00
--	--------------	-------------------

2020/06 : Convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction publique Territoriale de la Savoie. Il précise que cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire modique, d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses complètes par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels. Par ailleurs, en adhérant à l'offre de base, la collectivité a la possibilité, en cas de besoin, de bénéficier de l'accès aux diverses missions du service de prévention des risques professionnels du CDG73 parmi lesquelles l'accompagnement à l'élaboration ou la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, la mise à disposition d'un conseiller de prévention pour assurer les fonctions d'assistant de prévention, l'adhésion à la mission d'inspection en hygiène et sécurité du CDG73.

Il indique que la convention arrivant à expiration le 31 décembre 2019, il convient de procéder à son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisé,
- **D'AUTORISER** M. LE Maire à signer la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisée, avec effet au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de trois ans,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2020.

2020/07 : Désherbeur thermique.

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté ministériel du 27 juin 2011 interdit l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des lieux fréquentés par des enfants et des personnes vulnérables, par conséquent dans les cimetières et écoles. Jusqu'à ce jour le nettoyage était manuel, mais il s'avère que cela représente beaucoup d'heures pour l'adjoint technique.

Monsieur le Maire propose au conseil la possibilité d'un achat commun, avec les communes de Curienne et La Thuile, d'un Désherbeur thermique. A savoir que pour une efficacité de traitement, un passage tous les 15 jours est estimé nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à acheter le Désherbeur thermique,
- **REFUSE** un achat en commun avec les communes de Curienne et de La Thuile,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2020.

2020/08 : Modification des conditions d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit avec le groupement Sofaxis / CNP Assurances, pour l'année 2020 et avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe avec le Centre de gestion de la Savoie.

Monsieur le Maire rappelle :

- Que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a souscrit un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2017 avec le groupement conjoint Sofaxis / CNP Assurances,
- Que par délibération du 14 décembre 2016 *la commune* a adhéré au contrat d'assurance groupe précité et a approuvé la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe à signer avec le Cdg73. Cette convention prévoit notamment les modalités de versement de la contribution financière annuelle due au Cdg73 en contrepartie de ce service,
- Que cette convention a été signée le 1^{er} avril 2017,
- Que par lettre du 23 septembre 2019, le Centre de gestion a informé *la commune* de l'augmentation des taux de cotisation demandée par l'assureur pour l'année 2020, en raison d'un rapport sinistre à prime défavorable à l'échelle du contrat groupe,
- Que le Cdg73 a négocié avec le courtier Sofaxis afin que les collectivités et établissements publics d'au plus 29 agents CNRACL se voient proposer différentes options, qui ont fait l'objet d'une présentation lors d'une réunion d'information qui s'est tenue le 8 octobre 2019, afin que chaque collectivité puisse retenir l'option la mieux adaptée à sa situation,
- Que par ailleurs le Centre de gestion de la Savoie a décidé de diminuer pour l'exercice 2020 la participation financière qu'il perçoit des collectivités au titre de son assistance administrative pour ce service,
- Qu'il convient dès lors de passer un avenant pour acter la baisse de la contribution financière versée au Cdg73 pour l'année 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la modification, pour l'année 2020, des conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement SOFAXIS / CNP, selon les caractéristiques suivantes :
 - **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés**
 - **Risques garantis** : décès, accidents de service, maladies imputables au service (*y compris le temps partiel thérapeutique*), congés de longue maladie, longue durée (*y compris le temps partiel thérapeutique*), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)

- **Conditions** : avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 5,34 % de la masse salariale assurée
- **APPROUVE** l'avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie, qui fixe comme suit, pour l'année 2020, la contribution financière annuelle à verser au Cdg73 : collectivités ou établissements publics de 0 à 49 agents CNRACL : contribution annuelle de 1,00 % du montant total des primes d'assurance dues au titre de l'exercice.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant précité avec le Centre de gestion de la Savoie.
- **DECIDE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

2020/09 : Remboursement du bornage effectué pour le four à pain du Hameau du Chêne.

Monsieur le Maire rappelle que l'ancien Conseil Municipal avait demandé en 2015 à Madame Françoise Pierrette CHADEAU, un bornage et un alignement au hameau du Chêne.

En effet le four à pain communal était sur la parcelle n°D173 appartenant, au moment des faits, à Madame CHADEAU. Lorsque Madame CHADEAU a vendu les parcelles n°D173 et D172, la commune a souhaité préempter afin d'obtenir une partie du terrain sur lequel se situe le four. De ce fait, un bornage et un alignement à la voirie ont eu lieu. Madame CHADEAU a payé 50% des frais, soit la somme de 948 € alors que la demande avait été faite par la Commune. Il semblerait honnête de rembourser cette somme à Madame CHADEAU.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de rembourser les frais d'honoraires s'élevant à 948 € à Madame CHADEAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** M. le Maire rembourser les frais d'honoraires à Madame CHADEAU,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2020.

2020/10 : Amortissement de l'enfouissement des réseaux.

Monsieur le Maire rappelle que l'amortissement contribue à la sincérité des comptes dans la mesure où il permet de constater la dépréciation des biens et de dégager des ressources d'autofinancement pour leur renouvellement. Il concourt au respect du principe comptable de prudence. L'amortissement est calculé sur la valeur TTC de l'immobilisation. Il est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata du temps prévisible d'utilisation. Il convient d'établir un tableau d'amortissement qui sert à déterminer le montant des dotations à inscrire chaque année au budget.

Monsieur le Maire rappelle que l'enfouissement des réseaux peut être amortie sur une durée de 5 à 15 ans, pour un montant de 56 311,17€.

Monsieur le Maire propose alors aux membres du conseil municipal le tableau d'amortissement sur 15 ans suivant :

Amortissement enfouissement réseau				
TOTAL : 56 311,17€		Nombre d'années : 15		
Année	Année	Total amortissable (€)	Montant amortissable (€)	Reste à amortir (€)
1	2020	56 311,17	3 755,41	52 575,76
2	2021	56 311,17	3 755,41	48 820,35
3	2022	56 311,17	3 755,41	45 064,94
4	2023	56 311,17	3 755,41	41 309,52
5	2024	56 311,17	3 755,41	37 554,11
6	2025	56 311,17	3 755,41	33 798,70
7	2026	56 311,17	3 755,41	30 043,29
8	2027	56 311,17	3 755,41	26 287,88
9	2028	56 311,17	3 755,41	22 532,47

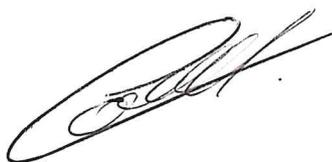
10	2029	56 311,17	3 755,41	18 777,06
11	2030	56 311,17	3 755,41	15 021,23
12	2031	56 311,17	3 755,41	11 266,23
13	2032	56 311,17	3 755,41	7 510,82
14	2033	56 311,17	3 755,41	3 755,41
15	2034	56 311,17	3 755,41	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le tableau d'amortissement d'enfouissement des réseaux.
- **D'AFFECTER** les crédits nécessaires à l'amortissement du bien durant 15 ans.

La séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Anthony GACHET



Le Maire,
Monsieur Luc MEUNIER

